

Yverdon-les-Bains, le 22 mai 2023

La Police Nord Vaudois déploie des agents à trottinette électrique

Depuis le mois de mai 2023, la Police Nord Vaudois (PNV) déploie des agents à trottinette électrique (e-trottinette). Leurs missions : aller au contact de la population et assurer des actions de prévention auprès des utilisatrices et utilisateurs de trottinettes.

Avec l'utilisation de trottinettes électriques, la Police Nord Vaudois veut faciliter le contact avec la population et assurer, dans un premier temps, des actions de prévention envers les adeptes de la trottinette. L'objectif est de rappeler les règles d'utilisation de ce type d'engin, afin de garantir la sécurité de toutes et tous sur les routes. Dans un second temps, des actions de répression seront déployées envers les contrevenant-es. Des cours de sensibilisation sur l'utilisation des e-trottinettes seront également proposés à la population.

A cet égard, il est important de rappeler les bonnes pratiques en lien avec l'utilisation des trottinettes électriques :

- ces dernières ne doivent pas circuler à plus de 20 km/h, contre 25 km/h dans le reste de l'Europe ;
- leur puissance maximale ne doit pas dépasser les 500 watts ;
- sauf caractéristique spécifique de l'engin, seule une personne à la fois est autorisée à se tenir sur la trottinette. L'âge minimal est de 14 ans. De 14 à 16 ans, un permis de conduire pour cyclomoteurs est requis ;
- il est interdit de rouler avec une e-trottinette sur les trottoirs ;
- cette dernière doit être équipée, à l'avant, d'un éclairage fixe de couleur blanche et, à l'arrière, d'un éclairage fixe de couleur rouge. Ces éclairages doivent être dans tous les cas enclenchés lors des déplacements.

Dans le cadre du développement de la politique de mobilité douce, la Ville d'Yverdon-les-Bains et la Police Nord Vaudois agissent de concert pour que tous les usagers et usagères de la route coexistent de manière harmonieuse.